

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

**Excusés :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Pierrick DELACOTTE, M. Serge LEMONNIER, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** M. Cyril PANIEL

**Date de convocation :** 21 janvier 2021

**Date d'affichage :** 4 février 2021

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

### Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/12/2020
- 2) St-Lô Agglo - convention de fonds de concours relative aux travaux du gymnase
- 3) Lotissement Lefoulon - acquisition d'une parcelle supplémentaire AC 339 (COIFTIER)
- 4) Charte de l'achat public local en espaces verts
- 5) Dénomination de voies et lieudits (Troisgots)
- 6) Médiathèque : modification des horaires d'ouverture et convention avec les bibliothécaires bénévoles
- 7) Décisions du Maire par délégation
- 8) Communications de la Municipalité
- 9) Questions diverses
  - ✓ Crise sanitaire : point sur les nouvelles dispositions du protocole
  - ✓ Condé-sur-Vire, éligible au dispositif d'aides « Petites Villes de Demain »
  - ✓ RH : recrutement d'un nouveau responsable des services techniques

M. le Maire souhaite une très bonne année 2021 aux membres du conseil municipal, en particulier une bonne santé spécialement dans le contexte sanitaire actuel en dégradation dans le Département.

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Cyril PANIEL est choisi comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- DETR 2021 - dossiers de subvention

- RH - contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - habilitation donnée au Centre de Gestion de La Manche

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/12/2020

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal précité.

Pour : OK	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 2- St-Lô Agglo - convention de fonds de concours relative aux travaux du gymnase

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil Municipal du 10 décembre dernier a pris connaissance du projet de nouveau gymnase porté par Saint-Lô Agglo.

Pour rappel, l'équipement sera pionnier en son genre puisqu'il offrira, sur un même lieu et à proximité du centre-ville, une multitude d'espaces sportifs : salle omnisports, stand de tir (tir sportif et tir à l'arc), boulodrome et dojo.

Dès l'origine, la commune s'était engagée à apporter son soutien financier à l'opération au travers du versement d'un fonds de concours à Saint-Lô Agglo. Le montant de cette participation financière s'élève à 450 000 €. Ce montant ne peut réglementairement excéder la part de financement apportée par Saint-Lô Agglo, maître d'ouvrage du projet.

Le plan de financement des travaux se présente comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	Taux	HT
Travaux	2 697 577 €	Etat (DSIL)	20,03%	540 457 €
		LEADER	3,71%	100 000 €
		Fond de concours commune	16,68%	450 000 €
		Région Normandie	12,97 %	350 000 €
		Autofinancement Agglo	46,60%	1 257 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 697 577 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>2 697 577 €</b>

Afin d'officialiser sur le plan juridique le versement du fonds de concours, il est proposé de passer une convention entre les deux parties.

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver les termes de la convention de fonds de concours ci-annexée portant sur la réhabilitation du gymnase de Condé-sur-Vire ;

- Habilitier le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

### 3- Lotissement Lefoulon - acquisition d'une parcelle supplémentaire AC 339 (COIFTIER)

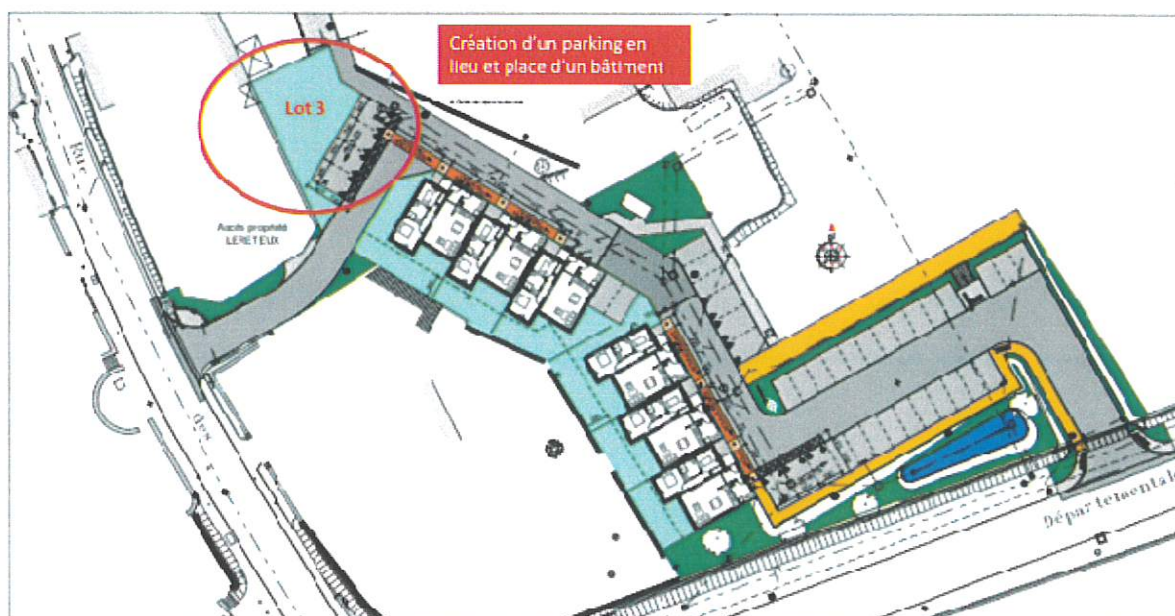
#### Rapporteur : M. le Maire

Entre 2018 et 2020, la commune a acquis la maîtrise foncière du site (4 700 m<sup>2</sup> environ) et fait réaliser les travaux d'aménagement du lotissement Louis Lefoulon qui accueille aujourd'hui une maison médicale et 6 logements seniors en cours d'achèvement.

Dès l'installation des professionnels de santé en novembre 2020, des problèmes de stationnement sont apparus, en grande partie à cause de l'important chantier de Manche Habitat qui s'est déployé sur la zone. A la fin de ce chantier (prévue en mars 2021), les dernières places de stationnement pourront être définitivement aménagées, ce qui portera leur nombre à 31 dont 3 PMR.

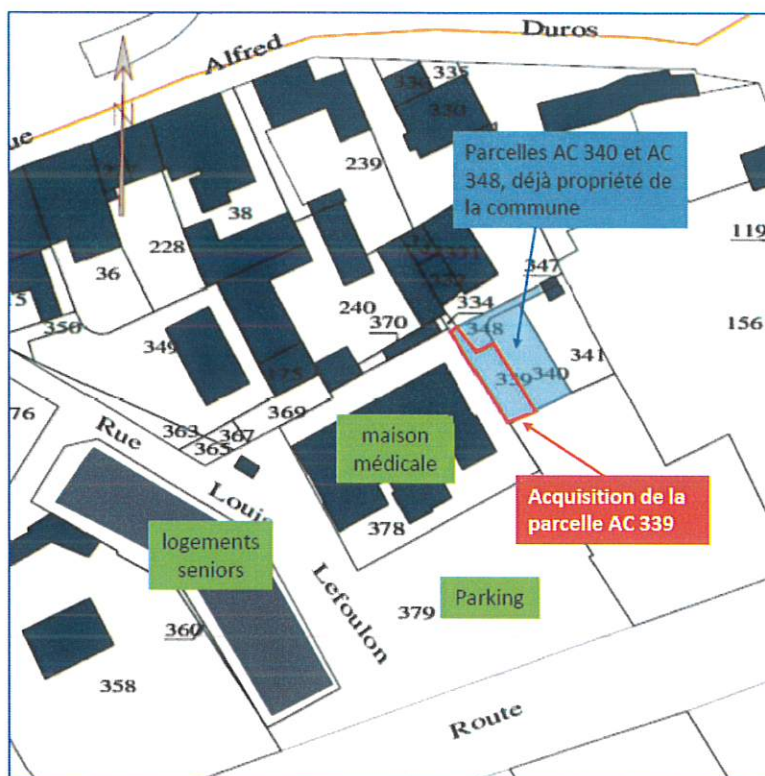
Cependant, il est à craindre que le nouveau quartier soit sous-équipé en parkings pour répondre aux besoins croissants de la maison médicale. Le nombre de 31 places, convenu avec les médecins/infirmières à la genèse du projet, semble insuffisant au regard des nouveaux professionnels installés dans la maison médicale (3 kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, 4<sup>ème</sup> médecin Dr. François Gaudin).

En conséquence, il est proposé de transformer le lot n°3 du lotissement (191 m<sup>2</sup>), destiné initialement à la construction d'un bâtiment d'hébergement pour apprentis et stagiaires, en un espace de parking supplémentaire. Déjà 4 places PMR sont prévues sur ce lot, réservées aux logements seniors. Il serait possible techniquement de rajouter au moins 4 places normales.



Parallèlement, la commune a obtenu récemment l'accord de Mme Coiftier sur la cession de sa parcelle cadastrée AC 339, d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>, située à proximité immédiate de la maison médicale. La commune est déjà propriétaire des parcelles limitrophes, cadastrées AC 340 et AC 348,

d'une surface totale de 164 m<sup>2</sup>. Grâce à cette acquisition, la commune pourrait fusionner les deux terrains afin d'y aménager un parking (au moins 8 places), réservé aux seuls professionnels de santé.



Le prix demandé par la propriétaire est le même que celui retenu pour l'acquisition des terrains d'origine du lotissement, à savoir 45 € le m<sup>2</sup> net vendeur.

Vu l'accord du propriétaire sur les conditions de la transaction,

Le Conseil Municipal décide de :

- Acquérir la parcelle AC n°339, appartenant à Mme Geneviève COIFTIER, située 22 rue Alfred Duros, d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>, au prix de 45 € le m<sup>2</sup> hors frais d'acte, dans le cadre d'un projet de création de nouveaux parkings destinés aux professionnels de la maison de santé voisine ;
- Autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous documents y afférents ;
- Dire que l'étude de Me Kouah à Torigny-les-Villes sera chargée d'établir l'acte de vente ;
- Approuver la transformation du lot n°3 du lotissement Louis Lefoulon en parking.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

#### 4- Charte de l'achat public local en espaces verts

**Rapporteur : M. le Maire**

La charte de l'achat public local, promue par la Région et les chambres d'agriculture de Normandie, a pour vocation de favoriser un approvisionnement local, de qualité et responsable sur le plan à la fois environnemental et social, dans la réalisation des aménagements paysagers des collectivités.

C'est une démarche partenariale qui rassemble les acteurs de la filière horticole et paysagère ainsi que les collectivités locales dans une nouvelle dynamique.

La signature de la charte est réservée aux collectivités, associations, entreprises, fédérations professionnelles et centres de formation.

En adhérant à la charte, chaque signataire s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions qui s'inspire des engagements formulés dans la charte et les respecte. Il s'agit d'un engagement libre et volontaire.

Exemples d'engagement :

- se renseigner sur la production locale
- privilégier les variantes cultivées localement
- vérifier la traçabilité et la conformité des végétaux fournis
- sensibiliser la population aux bienfaits du végétal en ville
- poursuivre l'embellissement urbain par le végétal et le fleurissement

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **S'engager à respecter la charte de l'achat public local en espaces verts.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**5- Dénomination de voies et lieudits (Troisgots)**

**Rapporteur : Martine SAVARY**

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer, par délibération, le nom à donner aux voies publiques. Quant au numérotage des habitations, il constitue une mesure de police générale relevant de la compétence du Maire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune a lancé un important chantier de dénomination des voies et lieudits sur la commune historique de Troisgots, suivi de la mise en place d'une nouvelle numérotation des habitations desservies.

Cette démarche était indispensable pour plusieurs raisons :

- Faciliter les secours d'urgence (pompiers, SAMU)
- Faciliter l'accès aux soins et services à domicile (médecins, infirmières, ADMR...)
- Accélérer la distribution du courrier
- Faciliter la livraison des colis à domicile (localisation par GPS)
- Optimiser l'organisation et la collecte des ordures ménagères

Le numérotage des habitations sera exécuté par les services de la commune. Les plaques en tôle (lettrage blanc sur fond vert - dimensions 10 x 15 cm) seront fixées à un endroit visible de la voie publique (boîte aux lettres, poteau de barrière, au-dessus de la porte d'entrée). Par courrier, la commune en a informé les habitants en leur donnant la possibilité de choisir le positionnement de la plaque de rue.

L'exposé de ce point appelle les interrogations et commentaires suivants :

- Mme Martine SAVARY liste les principales modifications apportées à la situation actuelle :
  - ✓ Le bourg devient Place Harry Hansen (libérateur de Troisgots en 1944)
  - ✓ Création de la route de St-Romphaire
  - ✓ Création de la route du Val la Belle
  - ✓ Création de la route du Moulin Hébert
  - ✓ Création de la route du Mesnil-Raoul
  - ✓ La dénomination *Le Jardin* donnée à une maison isolée (créant une confusion avec le lieudit Le Jardin situé à l'opposé sur la commune) devient La Folinière
- Mme Sylvie GAUTIER demande ce qu'il en est des services de La Poste. Il est répondu que, justement, le projet de numérotation a été élaboré en concertation avec eux.
- M. Emmanuel JAMARD attire l'attention sur l'opportunité de rechercher une harmonie visuelle entre les plaques de rue à l'échelle de la commune nouvelle. Par exemple, sur Mesnil-Raoul, les plaques sont écrites en lettrage blanc sur fond bordeaux. M. le Maire est favorable à cette proposition. La commande sera revue en ce sens, si c'est encore possible auprès du fournisseur.

**Le Conseil Municipal décide de :**

- **Approuver les nouvelles dénominations sur le territoire de la commune historique de Troisgots, comme suit (cf. plan annexé) :**
  - **Place Harry Hansen**
  - **Route de la Frangelière**
  - **La Fosse**
  - **La Pézerie**
  - **Le Jardin**
  - **Route du Mesnil-Guillaume**
  - **Route de la Chapelle**
  - **L'Epannerie**
  - **Route du Mesnil-Raoul**
  - **Le Bosq Russe**
  - **Le Grand Val de Vire**
  - **Route de la Mercerie**
  - **Lotissement Le Clos Poirier**
  - **La Henrière**
  - **Route du Moulin Hébert**
  - **Le Hamel**
  - **Route de Saint-Romphaire**
  - **Route du Val la Belle**
  - **L'Aunay**
  - **La Folinière**
- **Ces nouvelles dénominations se substituent à toutes les anciennes dénominations jusqu'alors en vigueur sur la commune historique ;**
- **Habiler le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 6- Médiathèque - modification des horaires d'ouverture et convention avec les bibliothécaires bénévoles

**Rapporteur : Mme Sylvie GAUTIER**

Une médiathèque municipale est un service public qui a pour mission de :

- assurer l'accès de tous à la culture, aux loisirs et à l'information
- contribuer à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.

Ce service est géré par des agents publics, placé sous la responsabilité fonctionnelle d'un responsable et sous l'autorité du Maire et, par délégation, du ou des Maires-adjoints référents.

Pour le bon fonctionnement de ce service, le responsable de la médiathèque peut s'appuyer sur la contribution de personnes bénévoles. Ces deniers s'investissent, sans aucune contrepartie de rémunération, avec pour seul objectif de participer à un service de qualité adapté aux besoins de la population.

Il convient de formaliser dans un document les missions et les engagements du bénévole. La Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM) a élaboré un modèle (la charte du bénévole) qu'il vous est proposé d'approuver. Aux termes de cette charte, le bénévole est tenu à un certain nombre d'engagements :

- respect des règles de fonctionnement et des consignes de sécurité
- convivialité, discrétion, devoir de réserve vis-à-vis de la collectivité
- respect des horaires d'ouverture
- égalité de traitement des usagers
- ....

En contrepartie, la collectivité bénéficiaire s'engage à :

- Souscrire une assurance couvrant les activités exercées par le bénévole
- Garantir des conditions de travail conformes aux règles de confort et de sécurité
- Accorder la gratuité de l'adhésion
- Rembourser les frais de déplacements, de repas et d'hébergement en cas de participation à des formations ou réunions extérieures
- ...

D'autre part, par délibération n°2020-077 du 10/12/2020, le conseil municipal a approuvé la convention pluriannuelle 2021-2025 avec la BDM. Cette convention comprend des objectifs auxquels doit tendre la médiathèque dans son fonctionnement. Parmi ces objectifs, figure un élargissement de l'amplitude d'ouverture. Il vous est proposé en conséquence de modifier les horaires de notre établissement et de faire passer l'amplitude hebdomadaire de de 16h à 20h30.

L'exposé de ce point appelle les interrogations suivantes :

- Mme Esther BEUVE demande si, par hasard, il y a eu des soucis avec des bénévoles pour que la commune en vienne à réfléchir à une charte. Mme Sylvie GAUTIER précise que non. Cette démarche découle d'une disposition de la nouvelle convention passée avec la BDM.
- Mme Esther BEUVE demande des infos sur la procédure d'agrément d'un bénévole. Mme Sylvie GAUTIER indique que la demande doit être formulée par écrit en mairie ou auprès

de la médiathèque, et que la décision d'agrément appartient au Maire ou aux Maires-adjoints référents.

- Sur la question des horaires d'ouverture, Mme Sylvie GAUTIER informe qu'à moyen terme, la médiathèque devra être ouverte au moins 24h par semaine en application de la convention BDM. M. Éric CAUVIN ajoute que, pendant la plage d'ouverture au public, au moins un agent communal doit être présent. L'ouverture de la médiathèque ne peut pas être assurée uniquement par des bénévoles pour une question de responsabilité.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Approuver les termes de la charte du bénévole ci-annexée et à la signer avec chacun(e) des bénévoles intervenant à la médiathèque ;**
- **Modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque afin de se conformer avec les dispositions de la nouvelle convention passée avec la BDM :**

Avant		Après	
Lundi	15h00-18h00	Lundi	14h00-18h00
Mercredi	10h00-18h00	Mercredi	9h30-18h00
Vendredi	16h30-19h00	Vendredi	14h00-19h00
Samedi	10h00-12h30	Samedi	9h30-12h30
<b>16h/semaine</b>		<b>20h30/semaine</b>	

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 7- DETR 2021 - dossiers de subvention

**Rapporteur : M. le Maire**

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour trois opérations d'investissement à réaliser en 2021 :

- Nouvelle campagne de rénovation de l'éclairage public du bourg de Condé-sur-Vire
- Réfection de la toiture de l'école élémentaire de Condé-sur-Vire
- Création d'un parking supplémentaire en face de l'école et de l'église de Mesnil-Raoult

### 1) Nouvelle campagne de rénovation de l'éclairage public du bourg de Condé-sur-Vire

Après deux opérations de rénovation en 2017 (86 points lumineux) et en 2019 (75 points), la commune relance un nouveau programme de remplacement des « ballons fluo » (lampes à mercure interdites à la mise sur le marché depuis 2015) ainsi que les éclairages vétustes de type lampe à « soudure haute pression » (SHP) de fortes puissances, représentant 75 points lumineux localisés dans le centre-bourg de Condé-sur-Vire.

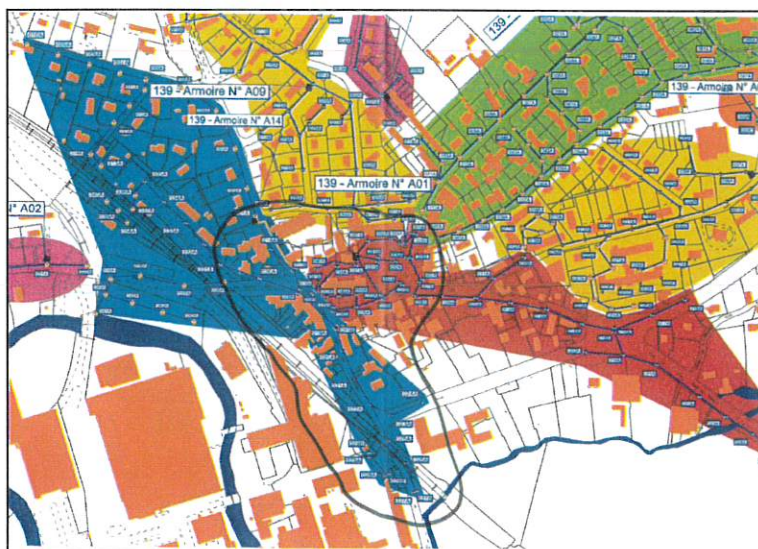
Prévue pour 2021, les travaux prévoient le remplacement de ces sources lumineuses par des systèmes d'éclairage utilisant la **technologie LED** équipés de système de **commande à distance** permettant l'obtention de luminaires connectés. Cette prise en main à distance permet d'anticiper les besoins de la ville de demain en équipant la commune d'un réseau électrique intelligent (« smart grid »).



Particulièrement adaptée à une utilisation sur des longues plages horaires, le système LED est désormais décliné dans des modèles adaptés aux différents besoins : éclairage routier, éclairage urbain, éclairage de confort etc. Il est attendu une économie de l'ordre de **30% des consommations à l'échelle du parc rénové, soit une économie nette de 12% sur la facture d'énergie globale** à l'issue des travaux.

Outre l'objectif de performance énergétique et de gestion connectée à distance, le projet contribuera à **limiter la pollution visuelle**. En effet, durant la période estivale (de mi-juin à mi-septembre), l'éclairage restera éteint la nuit à l'exception de créneaux horaires qui seront définis en concertation avec l'usine d'Elvir (1<sup>er</sup> employeur de la ville) pour sécuriser le cheminement à pied des salariés travaillant en 3 x 8.

En outre, le projet porté par la commune comprend le **remplacement des 25 horloges astronomiques** équipant le parc de la commune. Ces horloges, devenues obsolètes, permettent de commander, en fonction des heures de lever et coucher du soleil, l'éclairage public. Leur remplacement par un modèle plus performant contribuera à optimiser le fonctionnement de l'éclairage et de réduire d'une manière globale les consommations.



#### **Calendrier prévisionnel de l'opération :**

- commencement d'exécution : septembre 2021
- réception des travaux : octobre 2021

#### **Coût total de l'opération : 48 000 € HT**

- 1) remplacement des lanternes existantes : 37 920 €
- 2) remplacement des horloges astronomiques : 10 080 €

Ces travaux entrent dans le cadre des opérations pouvant bénéficier d'une subvention à hauteur de **30 %** de leur montant HT (subvention plafonnée à 40 000 €) au titre de la DETR 2021.

#### **2) Réfection de la toiture de l'école élémentaire de Condé-sur-Vire**

L'école élémentaire de la commune historique de Condé-sur-Vire compte 8 classes + 1 classe ULIS, représentant au total près de 200 élèves.

Le bâtiment qui l'accueille est caractéristique des constructions de l'après-guerre. La charpente ainsi que la couverture, constituée de tuiles mécaniques, présente des signes de faiblesse (affaissement d'une panne intermédiaire côté rue), et quelques désordres au niveau des souches de cheminée, des noues et d'une lucarne, à l'origine d'infiltrations récurrentes, notamment dans la cuisine du restaurant scolaire.

Une réflexion sera prochainement lancée sur le devenir du bâtiment : est-il opportun de le conserver sachant que d'importants travaux de rénovation énergétique seront nécessaires, ou de construire un nouveau groupe scolaire regroupant, en un même lieu, les deux écoles maternelle et élémentaire ? En attendant les résultats de cette étude qui nécessitera l'intervention d'un cabinet d'études AMO, la commune souhaite assurer provisoirement la pérennité du bâtiment en réalisant des travaux de gros entretien sur la toiture et la charpente.

#### **Nature des travaux :**

- Redressement de la charpente avec pose d'une panne intermédiaire sur la partie toiture côté rue
- Démontage des cheminées (au nombre de 10) à l'exception de celle de la chaudière principale qui fera l'objet d'un bardage en tuiles afin d'assurer son étanchéité
- Suppression de 4 tabatières et d'une lucarne, responsables d'une partie des infiltrations
- Remplacement de 2 noues zinc et devant la lucarne principale côté cour
- Démoussage de la toiture côté cour de l'école (1 026 m<sup>2</sup>)





#### **Calendrier prévisionnel de l'opération :**

- commencement d'exécution : avril 2021
- réception des travaux : avril 2021

**Coût total de l'opération : 22 049,84 € HT**

Ces travaux entrent dans le cadre des opérations pouvant bénéficier d'une subvention à hauteur de **30 %** de leur montant HT (subvention plafonnée à 100 000 €) au titre de la DETR 2021.

#### **3) Création d'un parking supplémentaire en face de l'école et de l'église de Mesnil-Raoult**

Dans le bourg de la commune historique de Mesnil-Raoult, existe un espace gravillonné supportant une table de pique-nique entourée de plates-bandes. Depuis longtemps, ce lieu n'est plus fréquenté par les habitants, ni par les touristes de passage. Les rassemblements se situent plutôt à l'intérieur du bourg, à côté du boulo-drome.

Du fait de sa proximité avec l'école et l'église, situées juste en face, de l'autre côté de la route, cette emprise désaffectée d'environ m<sup>2</sup> présente une localisation adéquate pour accueillir un parking supplémentaire de 4 places, qui servirait lors des flux d'arrivée et de sortie de l'école et à l'occasion des inhumations.

#### **Nature des travaux :**

- Décapage de la terre végétale et enlèvement du revêtement existant
- Terrassement pour encoffrement de voirie
- Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile
- Fourniture et mise en œuvre d'une structure de chaussée sur 50 cm de profondeur
- Fourniture et pose de bordures P1
- Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé BB 0/6 noir
- Enrochement pour aménagement de glacis
- Fourniture et pose de pavés drainants sur l'emprise des places de stationnement



**Calendrier prévisionnel de l'opération :**

- commencement d'exécution : mai 2021
- réception des travaux : mai 2021

**Coût total de l'opération : 17 707,50 € HT**

Ces travaux entrent dans le cadre des opérations pouvant bénéficier d'une subvention à hauteur de **20 %** de leur montant HT (subvention plafonnée à 100 000 €) au titre de la DETR 2021.

L'exposé de ce point appelle l'interrogation suivante :

- Mme Laëtitia VIVIER demande si les travaux seront, malgré tout, engagés en cas de refus de subvention. M. le Maire répond qu'étant prioritaires en raison du problème d'infiltrations, les travaux de réfection de toiture de l'école élémentaire le seront, même si la subvention n'est pas accordée. En revanche, pour les deux autres opérations, le sujet sera à nouveau soumis au conseil.

Le Conseil municipal décide de :

- Adopter le programme de la nouvelle campagne de rénovation de l'éclairage public du bourg de Condé-sur-Vire au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux	48 000	DETR 2021 (30 %)	14 400
		Autofinancement	33 600
<b>TOTAL</b>	<b>48 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 000</b>

- Adopter le programme de la réfection de la toiture de l'école élémentaire de Condé-sur-Vire au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux	22 049,84	DETR 2021 (30 %)	6 614,95
		Autofinancement	15 434,89
<b>TOTAL</b>	<b>22 049,84</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 049,84</b>

- Adopter le programme de la création d'un parking supplémentaire en face de l'école et de l'église de Mesnil-Raoult au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Travaux	17 707,50	DETR 2021 (20 %)	3 541,50
		Autofinancement	14 166,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 707,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 707,50</b>

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2021, pour les opérations considérées.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

**8- RH - contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - habilitation donnée au Centre de Gestion de la Manche**

**Rapporteur : M. le Maire**

Les agents territoriaux ne relèvent pas du régime de la Sécurité Sociale, mais du statut de la Fonction Publique Territoriale (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984). En cas d'arrêt de travail d'un agent, la collectivité doit prendre en charge l'intégralité de sa rémunération jusqu'à sa date de reprise et même l'intégralité des frais médicaux en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle.

Les collectivités territoriales peuvent décider d'être leur propre assureur. Cependant, **compte tenu des risques financiers importants**, il est préférable de souscrire une assurance. En effet, une absence pour raison de santé, même de courte durée, peut avoir des conséquences financières et organisationnelles importantes.

C'est la raison pour laquelle la commune adhère à un contrat d'assurance statutaire (Gras Savoye - Groupama). Ce contrat expirant le 31/12/2021, il est proposé, comme il a déjà été fait, d'adhérer à la démarche mutualisée du Centre de Gestion de la Manche qui lance une consultation groupée des entreprises d'assurance.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14/03/1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu le Code des assurances,

Vu le code de la commande publique,

Considérant l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

Considérant que notre commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31/12/2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique ;

Considérant que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

**Le Conseil municipal décide de :**

- **Habiller le Président du Centre de Gestion de la Manche à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées ;**
- **Dire que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**
  - **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :**
    - Décès
    - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
    - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de parentalité, de maladie ou d'accident non professionnel
  - **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :**
    - Accidents du travail - Maladies professionnelles
    - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- **Dire que, pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules, et que ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :**

- durée du contrat : 4 ans, à effet du 01/01/2022
- régime du contrat : capitalisation

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

## 9- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2020-66	08/12/2020	Culture	Contrat de cession "Ami Ami" du 11/03/2021	2 537,38 €
2020-67	08/12/2020	Culture	Contrat de cession "Soon" du 20/04/2021	2 085,10 €
2020-68	22/12/2020	Commande publique	Produits entretien 1er semestre - MDA/MDE	1 821,86 €
2020-69	22/12/2020	Commande publique	Produits entretien 1er semestre - Ensemble des services municipaux	3 734,18 €
2020-70	22/12/2020	Domaine et patrimoine	Travaux de ragréage dans salle de réunion à Condé Espace	1 260,00 €
2020-71	22/12/2020	Enseignement	Achat de 4 PC portables pour l'école maternelle	4 646,40 €
2020-72	22/12/2020	Commande publique	Hébergement annuel logiciel COSOLUCE	1 036,80 €
2020-73	22/12/2020	Culture	Achat d'une boîte de retour pour la médiathèque	2 400,30 €
2020-74	22/12/2020	Commande publique	Achat du logiciel FLUXNET de gestion des services	5 112,00 €
2021-01	11/01/2021	Culture	Contrat de cession "La Hchouma" du 11/05/2021	1 582,50 €
2021-02	12/01/2021	Commande publique	Produits entretien	1 031,88 €

A une question de M. Alain LENESLEY s'interrogeant sur le prix d'achat des 4 PC portables pour l'école maternelle (décision n°2020-71), il est répondu que le montant inclut, outre le matériel proprement dit, l'antivirus, le pack Office et la prestation d'installation et de paramétrage.

Mme Sylvie GAUTIER informe que la boîte de retour de la médiathèque (décision n°2020-73) n'est pas une simple boîte aux lettres, mais un matériel robuste conforme aux normes, ce qui explique son prix élevé.

## 10- Communications de la Municipalité

### ▪ Alain EUDES :

- **Site de la Gare** : ouverture « officieuse » de la partie loisirs (fitness + aire de jeux). Mais, l'inauguration officielle sera faite au printemps, une fois que tous les travaux paysagers seront achevés.
- **Lotissement Lefoulon** : réception des 6 logements seniors prévue le 19 avril. En amont, la commune aura terminé les travaux de finition du lotissement (couche de roulement, aménagement des derniers parkings, marquage au sol...).
- **Voie douce/passerelle** : en attente du DCE en cours de finalisation par les maîtres d'œuvre. Début des travaux : printemps/été 2021
- **Construction de la nouvelle STEP** : en phase de consultation des entreprises par l'Agglo.
- **Rénovation du cinéma** : lancement de la consultation d'un cabinet AMO pour assister le groupe de travail ad hoc. M. Alain LENESLEY est étonné de ce choix. Il précise qu'une étude AMO a déjà été faite il y a quelques années. Que pourrait apporter cette nouvelle étude ? M. Alain EUDES précise que les élus désirent réfléchir à un nouveau projet, avec une nouvelle enveloppe budgétaire. Il est ajouté que la démarche initiale était, avant tout, axée sur le volet culturel, alors qu'il est maintenant question d'étudier en priorité le volet énergétique. M. LECUYER suggère de réunir le groupe de

- travail pour qu'il prenne connaissance de la 1<sup>ère</sup> étude et qu'il décide ensuite des options à prendre. M. le Maire en prend acte.
- **FTTH (fibre optique)** : la situation a évolué depuis le dernier conseil municipal, dans un sens très positif. La commune historique de Condé-sur-Vire (à l'exception du secteur sud) est désormais éligible à la fibre, et plus seulement le quartier du Mesnil près de Torigny-les-Villes. Compte tenu du contexte sanitaire, il n'y aura malheureusement pas de réunion publique d'information. Une 1<sup>ère</sup> communication a été diffusée en mairie par voie d'affichage et sur le site internet de la commune. La demande de raccordement est à faire par l'habitant qui doit se rendre sur le site de Manche Numérique et vérifier son éligibilité. Les fournisseurs d'accès commencent à démarcher la population. Il en existe actuellement une dizaine. Orange et SFR ne sont pas encore sur le réseau, mais devraient bientôt arriver. Le raccordement est gratuit pour les habitants.
- **Nathalie LECLER** :
    - **Protocole sanitaire durci aux écoles** : distanciation physique à respecter entre chaque classe dans la salle de restaurant, ce qui est déjà le cas !
    - **Commission Education et vie scolaire** : elle devait prochainement se réunir ; elle est finalement reportée à plus tard.
  - **Sylvie GAUTIER** :
    - **Volet Social** (*Sylvie se fait le porte-parole de Pierrette POUSSET absente ce soir*)
      - **Mautelière** : Lundi matin, vaccination de 9 résidents et d'une maîtresse de maison (en lien avec l'EHPAD de Torigny-les-Villes). Ambiance tendue entre résidents, beaucoup d'appréhension vis-à-vis d'un éventuel reconfinement. Trois logements actuellement vides, mais des rendez-vous pour des visites sont prévus.
      - **Logements** : Manche Habitat a débuté la consultation des dossiers pour les 6 logements senior de la rue Lefoulon. Les premières attributions ne vont pas tarder.
      - **Action sociale** : étude des dossiers « aide énergie » en cours. Une dizaine de dossiers seraient éligibles (conditions de revenu).
    - **Culture** : dans les décisions du Maire, figurent 3 contrats de spectacle. A cause du contexte sanitaire, ils sont suspendus. Les spectacles, même à destination des scolaires, sont interdits, et ce jusqu'à fin mars. Salon des Arts annulé également jusqu'à nouvel ordre. De même que les expos du Hall !
  - **Éric CAUVIN** :
    - **Concours des illuminations** : 24 participants > 4 gagnants (un par catégorie). Comment remettre les prix à cause du contexte ? Il a été décidé de leur remettre directement chez eux, et une cérémonie de remise officielle sera organisée ultérieurement.
    - **Panneaux sucettes** : prochainement rappel des consignes sanitaires (port du masque, etc.) mais avec humour.
    - **Restaurant scolaire** : dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) lancé par l'Agglo, une étude a été menée avec la chambre d'agriculture. La loi oblige les collectivités à s'orienter vers l'approvisionnement local (> 30 % d'ici 2022). A noter toutefois que cette démarche conduira inévitablement à une augmentation des prix. La notion de gaspillage a été prise en compte également.



- **Emmanuel JAMARD :**
  - **Plan de relance de l'Etat :** principalement axé sur le volet *performance énergétique des bâtiments*. Des crédits importants seront disponibles. La commune devra en profiter.
  
- **Martine SAVARY :**
  - **Rénovation du bâtiment de la Gare :** retard dans les travaux (1 mois peut-être). Il faudra prévoir en plus des travaux de débroussaillage du chemin reliant l'usine d'Elvir au site de la Gare afin d'en faciliter d'accès aux salariés.
  - **Campagne d'empierrement (chemin d'exploitation) :** la commune propose traditionnellement aux habitants, en secteur rural, de renforcer l'empierrement des chemins d'accès menant à leur propriété ou exploitation agricole. Une information a été faite fin décembre dans la presse locale. Une dizaine de réponses a été enregistrée en mairie. L'opération sera lancée dans les prochaines semaines.

## 11- Questions diverses

### 1) **Crise sanitaire : point sur les nouvelles dispositions du protocole**

Mesure-phare du nouveau protocole sanitaire : **couvre-feu avancé de 20h à 18h depuis le 16/01, et ce pour 15 jours minimum.**

#### **Conséquences :**

- Modification des horaires d'ouverture des services municipaux :
  - ✓ mairie : le mardi, fermeture à 17h45 au lieu de 18h
  - ✓ médiathèque : les lundi et mercredi, fermeture à 17h45 au lieu de 18h, et le vendredi à 17h45 au lieu de 19h
  - ✓ garderie scolaire : pas de changement ! Fermeture maintenue à 19h
- Attestations de déplacement délivrées aux agents quittant leur travail après 18h

#### **Autres mesures :**

- **Suspension des activités physiques et sportives, en salle, pour les mineurs** (établissements scolaires, clubs, centres aérés)
- **Protocole sanitaire renforcé dans les cantines :** les élèves d'une même classe déjeunent ensemble, en maintenant une distanciation d'au moins 1 m avec ceux des autres classes. Disposition déjà respectée au restaurant scolaire ! Nettoyage et désinfection des tables après chaque service a minima (déjà en vigueur aussi !).

### 2) **Condé-sur-Vire, éligible au dispositif d'aides « Petites Villes de Demain »**

Condé-sur-Vire, Marigny et Torigny-les-Villes font partie des 27 communes de la Manche à être sélectionnées au titre de ce dispositif. **Avantages :** aides publiques bonifiées et prioritaires + recrutement d'un chargé de mission à l'Agglo avec pour mission de monter les projets et dossiers de subvention de ces communes. Ce poste sera rattaché au service de développement et d'appui aux communes. Il est potentiellement financé à hauteur de 75% dans la limite de 60 000 € par an, les 25 % restants sont pris en charge par les trois communes retenues (5 000 €/commune/an).

### **3) RH : recrutement d'un nouveau responsable des services techniques**

Aux termes de la procédure, le jury de recrutement a retenu un candidat. Les conditions d'embauche sont en cours de négociation. Son arrivée serait prévue en avril.

En attendant, une organisation temporaire a été mise en place aux services techniques s'appuyant sur 3 référents techniques, supervisés par la maire-adjointe Martine SAVARY :

- David MOTTIN (bâtiment)
- Anthony SIMON (espaces verts, voirie)
- Mickaël THERESE (matériel)

Parallèlement, un nouveau logiciel de gestion des services techniques, 100 % web, est en cours de déploiement. Il sera opérationnel en février. Il permettra de gérer, d'une manière transparente et efficace, les demandes d'intervention technique émanant des services « clients » et des maires-adjoints.

### **4) Projet de signalétique pour les équipements et sites communautaires**

L'Agglo a le projet d'implanter des panneaux signalétiques sur les sites et bâtiments communautaires dans l'objectif d'informer et d'orienter les usagers. A l'échelle de l'Agglo, une centaine de panneaux seront ainsi installés sur les communes concernées. L'Agglo prend tout à sa charge, y compris son renouvellement et sa conservation en bon état d'entretien.

5 sites communautaires de Condé-sur-Vire sont concernés :

- **Stade Henri Binet** : le panneau sera fixé sur le muret d'entrée
- **Stade des Ecoles** : le panneau sera fixé sur le bâtiment, côté pignon visible depuis la route Neuve
- **Stade Mesnil-Raoult** : le panneau sera fixé sur le pignon des vestiaires
- **Base de canoë-kayak**
- **La Chapelle sur Vire**

### **5) Quid de l'installation du futur dentiste à Condé ? (question de Nathalie LECUIR)**

M. le Maire répond que le dentiste va finalement s'installer à Mesnil-Raoult. Le permis de construire a été délivré. Il n'a pas pu s'accorder avec le dentiste parti en retraite pour le rachat du cabinet existant. La commune s'est mobilisée pour l'inciter à rejoindre la nouvelle maison médicale ou à s'implanter sur un terrain libre à proximité. Il n'a pas donné suite.

### **6) Comment expliquer que le parking de la maison médicale soit insuffisant ? (question d'Alain LENESLEY)**

M. le Maire répond que le nombre de professionnels a augmenté depuis la genèse du projet (3 ostéopathes, 3 kinés, 4<sup>ème</sup> médecin...), ce qui explique la situation tendue du point de vue du stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance,  
Cyril PANIEL



Le Maire,  
Laurent PIEN

